

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 5-460-1935 promulguant dans la colonie le décret du 10 janvier 1935 portant modification du tarif douanier, pour la répression des fraudes à l'importation de la soie et des tissus de soie.

n° 5-460-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 mars 1935

Numéro JO
n° 460 du 31/03/1935

Date du numéro
31 mars 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets, arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 10 janvier 1933, portant modification du tarif douanier pour la répression des fraudes à l'importation de la soie et des tissus de soie

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 265 du 4 février 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 10 janvier 1935 susvisé portant modification du tarif douanier pour la répression des fraudes à l'importation de la soie et des tissus de soie.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. COPPET.